

Entreprises

Publié le 19/11/2022

Démarches en ligne des transporteurs routiers (démarches simplifiées) (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne](#)

Ce service permet aux transporteurs routiers de demander les autorisations nécessaires pour exercer, quels que soient leur statut et leur activité (demande d'autorisation de capacité professionnelle, copies conformes de licence, etc.).



VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81